

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

L'admission à l'internat est soumise à l'approbation d'une commission.

L'admission est subordonnée à l'acceptation du présent règlement. Le non-respect des consignes peut entraîner une exclusion immédiate, provisoire ou définitive de l'internat.

Les élèves internes sont soumis au règlement intérieur de l'établissement et au règlement intérieur de l'internat.

L'internat est ouvert aux élèves du lundi 8h00 au vendredi 16h40. Il n'y a pas d'accueil durant les week-ends ou les vacances scolaires.

HORAIRES DE L'INTERNAT

6h50	Lever
7h30	Petit-déjeuner
8h00	Casiers
8h20	Début des cours
16h40	Fin des cours Appel Goûter
17h00	Détente Préparation étude

17h30	Installation en étude Appel Étude
19h00	Dîner
19h35	Montée à l'internat ou étude
20h15	Douche
21h00	Retour en chambre
21h30	Extinction des feux

Les déplacements entre les chambres sont autorisés de 19h35 à 21h00.

L'accès à l'internat n'est pas permis en journée.

TENUE DES CHAMBRES ET TENUE DES ÉLÈVES

JE DOIS...	JE NE DOIS PAS...
Faire mon lit et ranger toutes mes affaires tous les jours	Introduire du matériel dangereux dans le collège (bombe aérosol etc)
Changer mes draps toutes les deux semaines	Fumer ou avoir de l'alcool dans le collège
Avoir un sac de linge sale	Manger dans ma chambre
Utiliser seulement les tableaux pour l'affichage	Utiliser de la patafix, du scotch ou des punaises sur les murs
Respecter tout le matériel à disposition, un état des lieux sera fait à la rentrée	Avoir de médicaments sur moi, je dois les donner avec leur ordonnance à l'infirmière ou au bureau de la/du CPE en arrivant
Avoir un cadenas pour mon armoire	Changer le mobilier de place
Laisser la salle d'eau propre après utilisation	

Des balais et balayettes sont à disposition des élèves pour entretenir leurs chambres. Les infractions graves (telles que par exemple fumer, boire de l'alcool...) donneront lieu à un conseil de discipline.

L'INFIRMERIE

L'infirmierie est ouverte tous les soirs de 19h00 à 20h00. Après cette permanence, en cas de besoin, les élèves doivent s'adresser à l'assistant d'éducation qui pourra appeler l'infirmière.

Tous les médicaments doivent être déposés à l'infirmierie ou au bureau de la/du CPE à l'arrivée au collège. Il est interdit de garder des médicaments sur soi ou dans ses affaires.

Les élèves qui suivent un traitement se rendront à l'infirmierie aux heures données par l'infirmière. Une ordonnance médicale en cours de validité est obligatoire.

La FICHE MÉDICALE doit être entièrement remplie : il faut y indiquer les états de santé particuliers.
Pour éviter au maximum l'avancement d'éventuels frais médicaux et pharmaceutiques, il faut joindre au dossier la PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE MUTUELLE. Sans ces documents, l'infirmière sera contrainte d'appeler les responsables légaux afin de venir chercher l'élève pour l'emmener chez un médecin.

Selon l'état de santé des élèves les familles seront tenues de venir les chercher au besoin.

ABSENCES

En cas d'absence à l'internat les responsables légaux doivent en informer au plus tôt l'établissement en précisant la durée et la raison de l'absence. Le billet d'absence du carnet de correspondance sera impérativement présenté au bureau de la vie scolaire au retour de l'élève. En cas de sortie exceptionnelle durant les jours d'internat, les responsables légaux doivent obligatoirement venir chercher l'élève auprès du bureau du/de la CPE ou de la vie scolaire et signeront le cahier.

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	MERCREDI	SOIR
Différents activités proposées par la professeure d'E.P.S.	X	
Ateliers ou activités encadrées par la vie scolaire, un(e) enseignant(e) ou un(e) intervenant(e) extérieur	X	X
Sorties programmées	X	X

TROUSSEAU À FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX

- un drap housse, un drap et des couvertures ou un drap housse et une couette avec sa housse de couette (dimensions du matelas 90*190)
- un traversin ou un oreiller avec leur taie
- vêtements, sous-vêtements et chaussettes en quantité suffisante
- un vêtement de pluie
- une paire de chaussures de marche
- un pyjama
- une paire de chaussons
- nécessaire de toilette : savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, déodorant à bille ou en stick, serviette, gant...
- un sac pour le linge sale
- un cadenas pour l'internat et un cadenas pour l'externat (le double des clefs est à remettre au bureau du/ de la CPE à la rentrée)